

EM4 : DROITS ET OBLIGATION DES AGENTS PUBLICS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : À l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de /

- Identifier les principaux textes encadrant les droits et obligations des agents publics ;
- Connaître les droits reconnus aux agents publics dans leur parcours professionnel ;
- Repérer les obligations professionnelles et déontologiques applicables aux agents publics ;
- Appréhender les risques liés aux manquements aux obligations professionnelles ;
- Adopter les comportements attendus dans le cadre de leurs fonctions au regard des valeurs du service public.

PREREQUIS :

Aucun prérequis réglementaire nécessaire

MOYENS :

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et réglementaires adaptés au contexte territorial ;

Présentation interactive à partir de situations professionnelles concrètes ;

Échanges d'expériences entre participants ;

Études de cas pratiques (situations de conflit d'intérêts, devoir de réserve, obligation de discrétion, respect de la hiérarchie...) ;

Quiz de validation des connaissances en fin de session ;

Remise d'un support pédagogique synthétique.

Moyens matériels :

Salle équipée et espaces dédiés, vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard

Supports de formation

MODALITES DE DEROULEMENT :

Présentiel



DUREE :

1 jour



DATE :

A définir



HORAIRE :

A définir



LIEU :

Centre de Gestion de la Haute-Savoie



PUBLIC VISE :

Tout agent public



FORMATRICE :

Théodora MENENDEZ
Conseillère en organisation

CONTENU :

Comprendre le cadre général de la fonction publique territoriale

- Identifier les principes fondamentaux du service public et les valeurs qui guident l'action des agents publics.
- Comprendre l'environnement statutaire des agents publics et les principales règles applicables.

Les droits des agents publics territoriaux

- Connaître les droits individuels et collectifs des agents publics : rémunération, formation, protection fonctionnelle, participation au dialogue social.
- Identifier les libertés reconnues aux agents publics : liberté d'opinion, liberté syndicale, droit de participation.
- Comprendre les dispositifs permettant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les obligations professionnelles et déontologiques des fonctionnaires

- Comprendre les obligations liées à l'exercice d'une mission de service public.
- Maîtriser les principes de neutralité, discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve.
- Identifier les règles relatives à l'obéissance hiérarchique et ses limites.
- Appréhender les obligations de probité, dignité et prévention des conflits d'intérêts.
- Analyser des situations professionnelles concrètes et identifier les comportements attendus.

Les responsabilités des agents publics

- Comprendre la responsabilité professionnelle et disciplinaire des agents publics.
- Identifier les différents types de manquements aux obligations professionnelles.
- Connaître les principes applicables en matière de procédure disciplinaire et de sanctions.

Synthèse et évaluation des acquis

- Retenir les points clés de la formation.
- Échanger sur les pratiques professionnelles et répondre aux questions des participants.
- Vérifier l'appropriation des connaissances à travers un quiz ou un échange collectif.

MODALITES PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Assiduité : feuille d'émargement par demi-journée

Evaluation des acquis : évaluations intermédiaires et évaluation finale

Evaluation de la formation : questionnaire d'évaluation « à chaud » et « à froid » de la session

Emploi et Management

ACCESSIBILITE :



Formation accessible aux agents en situation de handicap



Parking privatif



Parc à vélo



Transports en commun



Gare ferroviaire



RESTAURATION :

Possibilité de restauration sur place (accès libre à la cafeteria du CDG74, où il est possible d'amener, conserver et réchauffer son repas) ou dans un établissement extérieur à proximité du site de formation



TARIF :

80 € / agent